

Il y a 50 ans, le drame de Forillon

Jean-Marie Fallu

Volume 26, Number 3, 2021

Patrimoine bâti

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/95422ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (print)
1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fallu, J.-M. (2021). Il y a 50 ans, le drame de Forillon. *Histoire Québec*, 26(3), 12–15.

par Jean-Marie Fallu

Jean-Marie Fallu est historien et muséologue. Entre 1982 et 1997, il a été directeur général du Musée de la Gaspésie et du Centre culturel francophone de Vancouver.

En 1998, il fonde Patrimoine 1534, une entreprise spécialisée en muséologie et en patrimoine culturel. En 2000, il cofonde Patrimoine Gaspésie, un OSBL voué à la préservation et à la valorisation du patrimoine.

De 2004 à 2018, il est le rédacteur en chef du Magazine Gaspésie. Comme auteur il a publié trois ouvrages : La Gaspésie au temps des belles prises (Les Éditions GID, 2005), Une histoire d'appartenance – La Gaspésie (Les Éditions GID, 2004) et Le Québec et la guerre 1860-1954 (Les Publications du Québec, 2003).

Le parc national Forillon, qui célèbre ses 50 ans cette année, est sans contredit l'un des plus beaux parcs au pays. Péninsule montagneuse du finistère des Appalaches, ce joyau naturel trône dans toute sa splendeur entre le golfe Saint-Laurent et la baie de Gaspé. Toutefois, l'expulsion arbitraire de 225 familles lors de la création de ce premier parc national fédéral au Québec marque une page sombre dans l'histoire du pays.

Une origine bicéphale

Soucieux de revitaliser l'économie de la région et de sortir la Gaspésie de son économie traditionnelle, le gouvernement du Québec crée en 1963 le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (B.A.E.Q.). Dans le Plan de développement qui en découle en 1966, on prévoit la création dans la péninsule de Forillon d'un parc provincial, le parc de Gaspé, soit une extension du parc du Cap Bon-Ami, existant depuis 1949. Sans couvrir toute la péninsule de Forillon, ce parc provincial touchera des zones forestières et montagneuses et des bandes côtières entourant les villages, donc sans avoir à y déloger les gens.

Or, en mai 1968, le gouvernement fédéral entre en jeu avec la signature de l'accord Canada-Québec prônant des projets conjoints de développement, dont le parc national de Gaspé. Jean Chrétien, le ministre responsable des parcs nationaux, cherchant à créer un premier parc national fédéral au Québec, se dit prêt à injecter 12 millions de dollars dans le projet, à la condition que le territoire soit de propriété fédérale.

Les pourparlers s'avèrent très difficiles avec le gouvernement unioniste en poste au Québec qui défend le principe de l'intégrité du territoire québécois, car, en vertu de la constitution canadienne de 1867, l'aménagement du territoire relève des provinces. Malgré la Loi sur les parcs nationaux du Canada, promulguée par le Parlement du Canada en 1930, la création de ces parcs nécessite un accord sur le transfert de ressources avec la province concernée, ce qui n'est pas gagné d'avance.

Le « Federal Park System »

De 1968 à 1974, le ministre Chrétien mène une offensive afin d'établir des parcs nationaux au Québec¹. Dix-neuf projets de parcs sont envisagés : Forillon, Mauricie, Kipawa (Témiscamingue), La Matapédia, Percé, La Chaudière (Beauce), Manitou (Sept-Îles), Caps Éternité et Trinité (Saguenay), Chutes-des-Passes (Lac-Saint-Jean), Outaouais, Lac Mistassini, Mégantic Hills, Île Anticosti, Îles Mingan, Îles-de-la-Madeleine, New Quebec Crater, Richmond Gulf, James Bay et Schefferville.

De ces projets, trois sont réalisés : Forillon, Mauricie et Îles Mingan. Une grande déception pour le ministre Chrétien concerne l'échec de faire de l'île Anticosti un parc national². Au cours de ces années, le fédéral tentera, mais en vain, de mettre la main sur le parc du Mont-Tremblant. Du côté du gouvernement provincial, il faudra attendre la fin des années 1980 pour que le Québec décide d'investir dans les infrastructures de son réseau de parcs.



Dans le cas de Forillon, l'Union nationale résiste à l'offensive fédérale. Source : *La Presse*, 18 avril 1969.

Après des négociations ardues, une entente est conclue en mai 1969 stipulant que le provincial cède le territoire de Forillon au fédéral pour une période de 99 ans et que le Québec pourra le reprendre après 60 ans, à la condition qu'il rembourse au fédéral les dépenses d'immobilisation encourues depuis 1970. C'est donc dire que le Québec pourrait éventuellement se réapproprier le parc Forillon dans dix ans, soit en 2030!

Forillon, une expropriation brutale

Cette entente de 1969 spécifie que le Québec a la charge d'acquérir les terrains requis pour aménager le parc. En février 1970, le gouvernement unioniste délimite le pourtour du futur parc Forillon. Il n'est toujours pas question d'exproprier des gens. Porté au pouvoir en avril 1970, le gouvernement libéral de Robert Bourassa est pressé d'en finir avec le dossier de Forillon. Le 8 juin, il signe un accord avec le fédéral créant le parc national Forillon. Pendant ce temps, les gens de Forillon sont maintenus dans l'ignorance. Le 17 juillet, la Loi sur le parc Forillon accorde des pouvoirs d'expropriation au ministère des Travaux publics. Le 22 juillet, on rend public un plan d'expropriation accordant 18 mois aux propriétaires de maisons et de terrains afin de libérer les lieux.

L'expropriation sera massive. Elle couvre un territoire de 244,8 km², incluant 6 municipalités, et s'applique à 225 familles, 983 personnes, 214 résidences, 78 chalets, 22 bâtiments divers, 15 commerces, 3 églises, 2 écoles et 1 400 terres à bois.

L'expropriation sera brutale et abusive. En août 1970, on propose aux expropriés des indemnités inférieures à leur attente, et ce, sans les informer de leurs droits de recours à la justice et au service d'un évaluateur. De fortes pressions sont exercées sur eux par les négociateurs afin qu'ils acceptent ces offres. On leur dit que le cas échéant, ils seraient les premiers à obtenir un emploi au parc. À ceux qui occupent encore leur maison, on leur impose des interdictions comme celle de ne pas couper du bois sur leur terre, eux qui, pour la plupart, chauffent leur résidence au bois.

Sous le joug des promesses

Le fédéral encourage la création de « Comités pour le parc national » afin de maintenir la pression sur les paliers municipal et provincial. Le premier comité à être créé sera celui de Forillon affichant le slogan « Le parc, nous le voulons, nous l'aurons », et il sera suivi de celui de la Mauricie. De façon pour le moins excessive, le fédéral présente les parcs nationaux comme des cornes d'abondance et les seuls moyens de sortir des régions de leur sous-développement. Les promesses qu'on multiplie sont facilement exagérées.

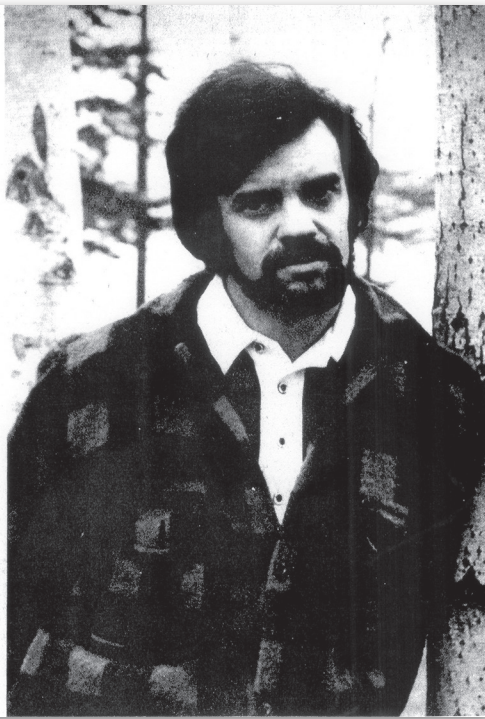
En avril 1969, le ministre Chrétien mène en Gaspésie une offensive contre le gouvernement du Québec. Il déclare réserver 10 millions de dollars pour Forillon, et, ajoute-t-il, « si le Québec maintient sa position, le développement touristique de la région-plan et du Québec sera compromis. [...] Pour des "patentes" comme l'intégrité du territoire, Québec va nous priver non pas seulement d'un parc national, mais aussi du pain et du beurre³. » Les députés fédéraux de la région en rajoutent. Celui de Bonaventure, Albert Béchar, répète le message : « Ce parc est pour nous, une question de "pain et de beurre", une nécessité vitale et nous en priver serait la trahison du siècle⁴. » Au début de 1970, le député de Gaspé, Alexandre Cyr, en remet : « Les politiciers québécois sont responsables des difficultés de la Gaspésie⁵. »

Les expropriés subissent alors de fortes pressions sociales de Gaspésiens qui voient le futur parc comme une énorme manne économique. En juin 1970, un communiqué gouvernemental les alimente en annonçant la création de 3 000 nouveaux emplois (700 emplois permanents et 2 300 temporaires), une affluence touristique frisant les 700 000 visiteurs par an et une « infusion monétaire annuelle de l'ordre de \$42 millions⁶ ». La réalité sera tout autre. En 1975, le parc Forillon embauchera 30 employés annuels et 110 employés saisonniers. Sa fréquentation n'atteindra que 129 726 visiteurs⁷!

Tant pour le parc Forillon que pour celui de la Mauricie, le ministre Chrétien table sur les retombées économiques pour promouvoir et faire accepter leur implantation dans les communautés. Toutefois, en 1973, lors d'une commission parlementaire, il défend une version qui met en sourdine l'impact économique des parcs. « Notre politique des parcs nationaux s'occupe principalement de choisir des parcs non en raison des besoins fonctionnels des gens, mais surtout pour la préservation de la beauté naturelle qu'il y a dans le parc⁸. »

“these people were the innocent victims of a government scheme that backfire...”

lionel bernier



Au cours d'un combat inégal, la fatigue et le désarroi se lisent sur le visage de M^e Lionel Bernier.
Source : *The Gaspé Spec*, juin 1975.

Une éprouvante saga judiciaire

Outré par les manœuvres discriminatoires de l'expropriant, M^e Lionel Bernier⁹, un jeune avocat, fils d'un des expropriés de Forillon, décide de prendre la défense de ces derniers. Au nom de 150 expropriés refusant leur indemnité offerte, il présente un recours judiciaire devant la Régie des services publics, basé sur six cas des plus représentatifs. Seul contre une batterie d'experts, il mène une longue et difficile saga judiciaire. Il conteste surtout la valeur marchande des propriétés comme seul critère utilisé par l'expropriant pour fixer l'indemnité. Il plaide pour la prise en compte de la valeur de reconstruction actualisée, prétextant que le prix des maisons dans le secteur du parc augmente de façon fulgurante. Il réclame aussi une indemnité pour le déracinement social.

En mars 1973, le juge Dorion donne raison à M^e Bernier sur toute la ligne. Cette victoire contre l'iniquité lui attire moult témoignages, dont celui de l'auteur M^{sr} Félix-Antoine Savard : « Il faudra publier votre plaidoirie. Elle donnera courage à tous ceux qui luttent contre l'infâme légion des spoliateurs de la justice. »

La dignité retrouvée

Mais ce combat est loin d'être gagné, car le Ministère porte le jugement en appel. Pendant ce temps, les expropriés en cause souffrent de ne pas avoir une indemnité et de ne pas savoir s'ils auront droit ou pas à une indemnité adéquate. Les procédures traînent en longueur jusqu'au

rejet de l'appel en avril 1975. Dans sa décision, la Cour d'appel reconnaît le principe du dédommagement pour le déracinement social. À la suite de cette seconde victoire, M^e Bernier dépose une requête réclamant la réouverture de tous les dossiers de Forillon, touchant 700 expropriés et incluant ceux qui, en raison de pressions indues, avaient accepté l'offre initiale. « L'avocat des expropriés » remporte cette autre victoire en insistant sur le fait que l'ensemble des expropriés avaient été victimes d'une grave injustice sociale. La dignité est enfin retrouvée.

Ce drame de Forillon en a touché plus d'un, dont des artistes. Dès 1970, l'auteur Maurice Joncas écrit la chanson *La complainte de Forillon* qui, sur une musique de Pierre Michaud, est chantée depuis et inscrite dans la mémoire collective. (Extraits : *Depuis plusieurs générations / Ils étaient là dans ce canton / Vivre et mourir, c'était la loi / Des gens habitant Forillon... / À Forillon, les étrangers / Viendront souvent pour visiter / En oubliant qu'il y a cent ans / C'est nous qui l'avions défriché.*)

Dans la chanson *La gigue à Mitchounano*, sortie en 1977, Paul Piché rappelle le drame vécu par les expropriés de Forillon et de Sainte-Scholastique. (Extraits : *St-Scholastique ou parc Forillon, fallait partir de bon matin / Pour les touristes ou leurs avions, on est toujours dans l'chemin / Les gens ont perdu leurs maisons, leurs terres et pis leur pays / Tout c'que j'ai pu faire c't'une p'tite chanson qu'ira pas plus loin qu'ici.*)

Ainsi, la vie de bien de ces gens aura été à jamais bouleversée et traumatisée. En déshumanisant les lieux au seul profit de la conservation de la nature, on a aménagé un parc qui est aujourd'hui magnifique, mais délesté de son âme. Pendant longtemps, les guides du parc utiliseront le terme « population relocalisée » au lieu de « population expropriée ». Il faudra attendre 40 ans avant que les autorités gouvernementales acceptent de reconnaître les torts causés aux expropriés de Forillon et que le parc rende enfin hommage aux familles éprouvées.

En janvier dernier, à l'occasion des 50 ans de Forillon, l'organisme Patrimoine Gaspésie a demandé au premier ministre Justin Trudeau de poser un geste significatif et réparateur en intégrant au parc Forillon le phare de Cap-des-Rosiers, un bien patrimonial fédéral situé à proximité du parc et pourtant désigné d'importance historique nationale. Jusqu'à maintenant, cette demande est restée sans réponse!

Le paysage humanisé de Cap-des-Rosiers avant l'expropriation
La plaine de Cap-des-Rosiers Est en 1968 : un paysage caractérisé par « l'harmonie entre l'homme, la terre
et la mer ». Photo : Betty Le Maistre.



Le paysage déshumanisé de Cap-des-Rosiers après l'expropriation
La plaine de Cap-des-Rosiers Est en 2010 : un paysage en deuil de ses habitants. Photo : Maxime St-Amour.



NOTES

- 1 Léonce Naud, *Le « Federal Park System »*, Département de géographie, Université d'Ottawa, 1973, cité dans Service de recherche, aile parlementaire, le Parti Québécois, janvier 1976, 94 p.
- 2 À lire : <https://lactualite.com/politique/la-nuit-ou-quebec-a-empeche-ottawa-dacheter-lile-danticosti/>
- 3 *La Presse*, 17 avril 1969.
- 4 *La Presse*, 22 avril 1969.
- 5 *La Presse*, 11 février 1970.
- 6 Gouvernement du Québec, Conseil exécutif, cité dans Naud, *Le « Federal Park System »*, *op.cit.*, p. 37 et *Perspectives*, 21 août 1971.
- 7 Service de Planification de Parcs Canada, cité dans Naud, *Le « Federal Park System »*, *op.cit.*, p. 43.
- 8 Livre blanc du gouvernement fédéral portant sur la Politique des parcs nationaux, Commission des Affaires indiennes et du Nord canadien, 14 août 1973, cité dans Naud, *Le « Federal Park System »*, *op.cit.*, p. 30.
- 9 Lionel Bernier, *La bataille de Forillon*, Montréal, Éditions Fides, 2001, 561 p.